

SLO

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS LE REMPLACEMENT DE
DETENDEURS SUITE AU CHANGEMENT DE GAZ – EGLISE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de remplacer les détenteurs de l'église à la suite du changement de gaz ;

Vu la proposition reçue par la société TPF UTILITIES ;

DECIDE

ARTICLE 1 : ~~est signé avec la société TPF UTILITIES (sise agricole de Lesquin – Dâimont
A – CTR2 – 156/220 rue des Farnards – 59273 FRETIN) un devis relatif à des
travaux de remplacement de détenteurs suite au changement de gaz à l'église
de Sailly-sur-la-Lys, pour un montant de 2.738,16€ TTC.~~

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 24 mars 2025

DEC2025_051

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

